DEPARTEMENT DE LA REUNION

FORTIS FORTUNA FORTIOR
VILLE DE SAINT-PIERRE

ARRETE DRH 2025 -..1294.....

PORTANT DELEGATION DE FONCTION A MONSIEUR PATRICK VAYABOURY CONSEILLER MUNICIPAL

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT -PIERRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,
VU l'élection du Maire en date du 10 avril 2025,
VU la délibération du conseil municipal du 10 avril 2025 Aff. n° 38/1875 portant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, visée le 11 avril 2025 en Sous-Préfecture,
VU le tableau du Conseil Municipal du 17 avril 2025 déterminant l'ordre des membres du Conseil Municipal et constatant l'élection de **Monsieur Patrick VAYABOURY en qualité de Conseiller Municipal**,
CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des conseillers municipaux,

ARRETE

ARTICLE 1ER / Monsieur Patrick VAYABOURY est délégué, sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivité Territoriales, **aux affaires électorales.**

A ce titre, il est chargé :

- des affaires relatives à la Commission administrative d'inscription et de radiation des listes électorales et toutes autres affaires électorales.

ARTICLE 2 / Monsieur Patrick VAYABOURY reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées, exception faite des engagements financiers.

ARTICLE 3 / Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Saint-Pierre, le 30 AVR. 2025
Le Maire,

D.G.A.S. VISA J. de JOUVANCOURT

MAIRIE DE SAINT-PIERRE REUNION DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le Maire
David LORION

Notification faite le 30/04/25
Signature

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250430-DRHAR25_1294-AU
Date de télétransmission : 30/04/2025
Date de réception préfecture : 30/04/2025